

8 avril

Grève nationale

des AESH

Les annonces de déprécarisation et de professionnalisation des accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap à l'occasion de la restitution en février 2019 de la concertation nationale de l'école inclusive par le ministre de l'Éducation nationale Monsieur Blanquer et la Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées Madame Cluzel n'ont été qu'illusion.

La circulaire du 5 juin 2019 modifiant le cadre de gestion des contrats des AESH et dont la mesure phare est le passage de 6 CDD d'un an à 2 CDD de trois ans pour ensuite accéder à une Cdisation, ne rompt pas avec la logique contractuelle. Le ministère a institutionnalisé un peu plus la précarité de notre statut.

Alors que les besoins sont en constante augmentation, les difficultés de recrutement sont prégnantes. Pour répondre aux besoins, les académies mutualisent à outrance : ainsi, les Pôles inclusifs pour l'accompagnement localisé (PIAL), introduits par la loi Blanquer, ont été déployés sur presque tout le territoire. On nous demande d'accompagner de plus en plus d'élèves, pour de moins en moins d'heures, sur un territoire géographique étendu. Comment faire notre travail correctement lorsqu'en 24 heures on doit accompagner 5 élèves sur trois écoles différentes ?

Nous ne voulons pas être la variable d'ajustement des politiques de l'école inclusive. Nous sommes indispensables à sa réussite !

SUD éducation revendique la titularisation dans un corps de fonctionnaire de tou-te-s les AESH et la création d'un métier d'éducatrice-éducateur scolaire spécialisé-e, sans condition de nationalité. La reconnaissance de notre rôle et de nos pratiques pédagogiques et éducatives en tant que professionnels de l'inclusion et de l'adaptation scolaire.

Cette reconnaissance passe également par une augmentation importante de nos salaires. Nous ne pouvons nous contenter des pseudos revalorisations d'indice votées par-ci par-là dans quelques académies. Pour une grande majorité nous vivons sous le seuil de pauvreté avec moins de 800 euros par mois.

C'est également la conséquence des temps partiels imposés : l'administration considère que 24h d'accompagnement (soit une quotité de service d'environ 61 %) est la norme du temps de service des AESH. **SUD éducation revendique donc la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement plus les heures connexes.**

Enfin nous revendiquons la mise en place partout sur le territoire d'une véritable offre de formation, initiale avant le début de tout accompagnement et continue tout au long de la carrière. La réadaptation permanente qu'exige notre métier ne peut s'en dispenser.



Contre la mutualisation des moyens, contre les PIALs !



Pour un vrai statut et un vrai salaire !



Toutes et tous en grève, en manifestation et en AG le 8 avril !

éducation
Sud
Solidaires

